

CALENDRIER 2025

Date	Lieu	Tarifs
Dim. 15 juin	Draveil - Quartier la Villa	10 €/mètre
Dim. 7 septembre	Yerres - Centre-ville	10 €/mètre
Dim. 14 septembre	Draveil - Base de loisirs port aux cerises	10 € /mètre

Horaire déballage : 6 h 00 à 8 h 00

Horaire des brocantes : 6 h 00 et à partir de 18 h 00

ATTENTION CHANGEMENT D'ADRESSE

Par courrier :

HMO
58 Rue René Legros 91600 Savigny sur Orge

**Établir votre chèque de réservation au nom de :
HMO**

Nouveau téléphone : 06 28 47 02 50

FORMULAIRE DE RESERVATION

**Formulaire à retourner par courrier postale accompagné
de votre règlement à l'ordre de HMO**

BROCANTE DU : _____ **Lieu :** _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **Mail :** _____

Joindre obligatoirement une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Marchandise exposée : _____
(pas de neuf, pas d'alimentaire)

Prix du mètre	10 € par mètre
Nbre de mètres (3 ml minimum)	
Montant à régler	

- Pas d'accusé de réception de votre inscription.
- Votre numéro d'emplacement vous sera donné **le matin de la brocante entre 6 h et 8 h.**
- Aucun dépôt de poubelles ou d'encombrants ne sera toléré à votre départ.
- Emplacement propre comme à votre arrivée. Merci de votre compréhension

HMO – 58 rue René Legros 91600 Savigny sur Orge

Tel : 06 28 47 02 50

Mail : hmobrocantes@gmail.com

SASU capital social : 500€

RCS : 982914103 R.C.S. Évry

Art 1 - Toute personne physique ou morale peut exposer à condition que l'inscription écrite et accompagnée de son règlement à l'ordre de **HMO** soit parvenue au plus tard dans la semaine précédant la foire. Aucun emplacement ne sera réservé sans règlement. **Il n'y aura pas d'accusé de réception puisque l'encaissement du chèque fait office de réservation. En aucun cas, toute réservation prise ne pourra être remboursée. En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.**

Art 2 - La vente de marchandise neuve même recyclée ou d'alimentaire n'est pas autorisée.

Art 3 - HMO se réserve le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription, ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse réclamer d'indemnité d'aucune sorte.

Art 4 - HMO décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services douaniers et fiscaux. Les règles d'authenticité, de garantie d'époque et de qualité des biens devront être respectées.

Art 5 - L'ouverture et l'installation de la foire s'effectue de 6 h 00 à 8 h 00, le remballage prévu à 18 h 00.

Art 6 - Par leur inscription, les exposants couvriront leurs risques personnels (Responsabilité civile, détérioration, vol, incendie, etc...). HMO ne pourra être en aucun cas responsable, même en cas de force majeure.

Art 7 - L'emploi d'une sonorisation et l'exposition de tout matériel ou produit dangereux sont strictement interdits sur la foire.

Art 8 - En s'inscrivant, l'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de ladite foire et accepte les décisions prises par l'organisation, notamment en matière de sécurité.

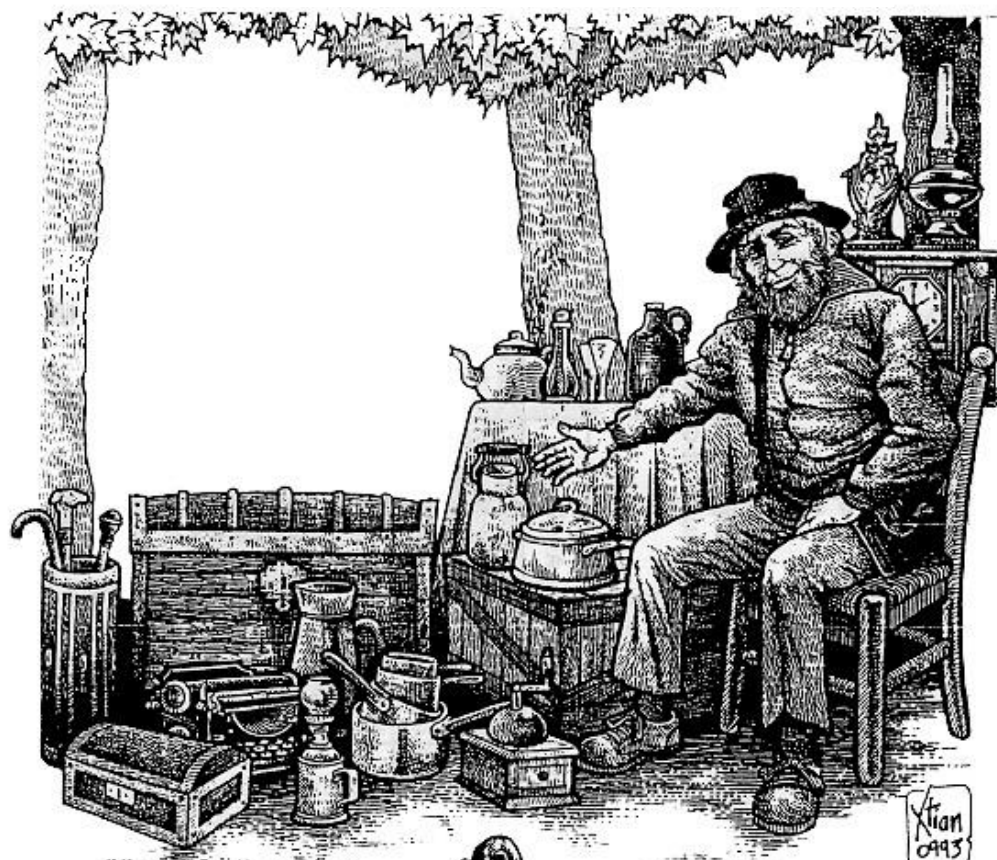
Rappels très importants :

- L'exposant professionnel devra être titulaire d'un récépissé de déclaration de l'activité de revendeur d'objets mobiliers délivré par la préfecture ou la sous-préfecture du lieu d'exercice de sa profession ou de son domicile et se munir de sa carte professionnelle et de son livre de police dument tenu à jour.
- **L'exposant non professionnel doit se conformer à la législation en vigueur.** En cas de dérogation, il en est le seul responsable.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus et m'engage à les respecter, de même, je certifie exact toutes les informations fournies.

Date : **Signature** (précédée de la mention « **Lu et approuve** ») :

BROCANTES HMO



Renseignements
et Réservations:



06 28 47 02 50